



école du renouvellement urbain

Objectifs

Disposer d'un socle de connaissances minimales sur les procédures administratives :

- Etre capable d'identifier les procédures administratives qui s'appliquent à chaque projet
- Disposer d'un panorama des procédures qui peuvent être rencontrées dans les PRU
- Assurer un suivi et une actualisation des procédures dont les conditions d'application évoluent souvent

Pouvoir planifier dans les grandes lignes l'ensemble des procédures applicables au projet et les principaux liens entre procédures et avec les autres volets du projet :

- Articuler l'ordonnancement et la planification des procédures à la stratégie d'ensemble du projet
- Apprécier les contraintes temporelles, techniques, économiques, politiques afin d'assurer le bon déroulement du projet dans les délais impartis en optimisant la prise de risques

Module 2.5

Les procédures administratives et d'urbanisme appliquées au renouvellement urbain

Enseignants principaux

Pierre-Jean BAULEY, Manager sénior et
Simon DIGNAT, Consultant sénior – Algoé

Durée

1 jour de formation (7 heures)

Publics

En charge du programme d'un quartier en politique de la ville, ou renouvellement urbain (bailleur, collectivité locale, service de l'Etat, SEM...)

Prérequis Aucun

Approche pédagogique

Alternance entre exposés théoriques, et exemples opérationnels

Accès à une documentation pédagogique à l'issue de la formation au format numérique. Une évaluation des acquis est organisée à la fin de la formation (questionnaire individuel).

Programme

9h25 ... 9h30	Accueil des stagiaires sur ZOOM
9h30 ... 10h00	Présentation du programme et de ses objectifs Tour de table et recueil des attentes des stagiaires
10h00 ... 10h30	Cadrage préalable : objet d'une procédure et logique par rapport au NPRU
10h30 ... 11h00	Démocratie participative - Concertation au titre du code de l'urbanisme
11h00 ... 12h30	Protection de l'environnement - Evaluation environnementale (étude d'impact) - Enquête publique environnementale - Autorisation environnementale (Loi sur l'Eau)
12h30 ... 14h00	Pause déjeuner
14h00 ... 15h00	Foncier - Expropriation : phase administrative (DUP, cessibilité), phase judiciaire
15h00 ... 16h30	Urbanisme - Procédures d'évolution des PLU(i) - Autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable),
16h30 ... 17h00	Protection du patrimoine et des personnes - Archéologie préventive - Abords Monuments historiques - Etude de Sûreté et de Sécurité des Personnes (ESSP)